



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 février 2016

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Véronique RUDAZ

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016
2. Ancienne poste : réaffectation
3. Décharge cantonale : suivi du dossier
4. Accueil des nouveaux habitants
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Règlement du cimetière
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence ; il excuse l'absence de Véronique Rudaz qui est souffrante.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016

Maxime Dethurens souhaite avoir des nouvelles quant à la pose du nouvel éclairage du stade. Le maire répond que la décision de l'Etat pour l'octroi d'une subvention ne nous est pas encore parvenue et que, dans l'attente, les travaux ont été retardés.

Stéphane Grobety réitère sa remarque quant à la défektivité d'un éclairage extérieur au bâtiment Maison-Forte 2. Suivi sera donné.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.



## 2. Ancienne poste : réaffectation

Hubert Dethurens annonce que M. Armand Grobety a décidé de quitter le local au rez ; l'état des lieux de sortie est prévu le 2 mars. Il y a quelques années, il avait été envisagé de transformer cet espace en un studio, mais les coûts étaient trop onéreux, notamment par l'ajout de sanitaires.

Aussi, le maire souhaite partager avec le CM son idée d'y installer une galerie d'art, ce qui demanderait un minimum de réaménagement. M. Martin Staub pourrait être intéressé à gérer une telle galerie, contre un loyer équivalent à celui perçu aujourd'hui.

Le Conseil estime cette proposition intéressante et invite le maire à en discuter avec M. Staub. Selon l'ampleur des travaux à effectuer, la commission des bâtiments pourrait être amenée à se saisir du dossier.

Hubert Dethurens rappelle qu'il faudra trouver des locaux temporaires pour l'administration communale lors de la transformation du bâtiment de la mairie et ce local de l'ancienne poste pourrait être une solution. Le cas échéant, le bail avec le nouveau locataire devrait prévoir cette possibilité.

## 3. Décharge cantonale : suivi du dossier

Le maire a participé le 12 février à une séance du groupe de travail, composé notamment de représentants de l'Etat et des communes concernées par un/des sites potentiels.

Hubert Dethurens relate que le dossier va plutôt à reculons, ce qui ne le surprend pas considérant sa mauvaise préparation. En résumé, l'Etat n'ayant pas apporté de réponses satisfaisantes quant aux critères de sélection des sites, il est demandé de reprendre au début cette identification en indiquant sur un plan cantonal les zones inappropriées. Ainsi, d'autres sites pourront être potentiellement distingués, notamment en zones industrielles et forêts.

Bradley Stillwagon s'interroge sur la conformité avec la législation fédérale qui impose que ces décharges soient situées en zone de gravières, pour autant qu'il n'y ait pas atteinte aux nappes phréatiques. Il s'inquiète par ailleurs des pollutions qui pourraient être engendrées, les matériaux enterrés contenant des métaux lourds. Qui sera responsable de l'assainissement si nécessaire ? Le maire estime que la loi actuelle est bien faite pour assurer un contrôle strict de la qualité de l'enfouissement et du suivi ultérieur. Selon la loi, c'est le pollueur qui est responsable de la dépollution s'il y a lieu, donc l'Etat qui a tout intérêt à respecter la loi. Dans un site de même type visité par le groupe de travail (décharge bioactive de Lufingen), l'étanchéité de la décharge est assurée et après 30 ans les matériaux sont inertes.



Jean Batardon demande si les terrains reviennent à l'agriculture après l'exploitation de la décharge. Hubert Dethurens répond qu'il est possible de cultiver des céréales par exemple, mais pas de remettre de la vigne. Le retour à l'agriculture se fait au fur et à mesure de l'avancement de l'enfouissement. Il rappelle que l'Etat cherche un site de réserve pour 1 million de m<sup>3</sup>, soit 10 hectares sur 10 m de hauteur.

L'acceptation du site choisi pourra très certainement être imposée, si nécessaire par une clause d'utilité publique, même si le processus engagé à travers le groupe de pilotage laisse la décision aux communes, ce qui est assez pratique pour l'Etat qui peut ainsi se décharger d'une décision difficile.

Le sentiment du maire est que deux sites sont clairement plus propices à ce stade: Russin et Laconnex. Le dossier mettra encore bien 4 ans avant d'arriver à sa conclusion et, le cas échéant il conviendra de discuter des avantages, notamment financiers ou en prestations à retirer en contrepartie.

#### 4. Accueil des nouveaux habitants

Le maire se demande si l'on ne pourrait pas changer la formule habituelle (accueil suite à la séance du conseil de mars) par l'organisation d'un événement ouvert à tout le village (grillade par exemple).

Thierry Arn relate que Soral pratique ainsi tous les 2 ans en invitant tous les habitants et associations à une soirée. Andreea Capitanescu Benetti pense à une manifestation du genre fête des voisins.

Pour cette année, la pratique sera identique, mais à voir pour les années à venir. Aussi, une invitation sera adressée aux personnes identifiées pour venir retrouver le conseil à la buvette le 21 mars, suite à la séance.

#### 5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Mise en passe électronique du centre sportif* : Hubert Dethurens informe le conseil que ce dispositif a été installé début janvier et se félicite qu'aucun problème d'ouverture n'a été signalé. Il remercie le secrétariat pour la bonne gestion de ces travaux.
- ❖ *Réseau agro-environnemental de la Champagne* : le maire souhaite donner quelques informations sur ce nouveau réseau qui vise à mettre en place un catalogue de mesures souhaitées par la Confédération afin de promouvoir la biodiversité dans l'agriculture. Un comité local a été créé par de jeunes agriculteurs. Les communes sont concernées puisqu'elles devront participer au financement du réseau à hauteur de CHF 9'000.- sur 8 ans. Hubert Dethurens estime que le comité a fait preuve d'un certain amateurisme en votant un budget de CHF 200'000.-



sans disposer d'éléments concrets quant à l'usage des fonds. Il s'est renseigné auprès d'autres communes qui sont engagées dans une démarche identique mais pour des sommes moins conséquentes. Aussi, le maire a pris contact avec M. Samuel Battiaz, le secrétaire, afin de demander des précisions sur ce que notre commune va financer. Le dossier sera aussi discuté lors de la prochaine séance des exécutifs de la Champagne.

Jean Batardon, qui participe au réseau, estime que le groupe de jeunes agriculteurs initial a peut-être fait preuve d'un manque de « métier », mais il a au moins lancé cette initiative que personne ne voulait porter. Pour sa part, il lui semble difficile d'aller à l'encontre de cette démarche même si les mesures préconisées peuvent paraître absurdes (tas de bois, tas de pierre, haie, étang etc.).

Laurent Thévenoz, également participant au réseau, trouve cela intéressant, même si la qualité de la gestion du dossier pourrait être améliorée.

Une discussion élargie suit quant à cette nouvelle orientation de l'agriculture voulue par la Confédération et à l'adéquation des mesures proposées qui peuvent sembler contestables.

En tant que maire et donc responsable du bon usage des deniers publics, Hubert Dethurens se dit insatisfait quant aux informations transmises sur l'utilisation des fonds communaux, à la procédure pour le choix du bureau d'étude et quant au coût horaire trop élevé de ce dernier. Aussi, il a suspendu pour l'instant la participation financière de Laconnex (pas prévue au budget 2016).

- ❖ *Rapport Compagnie des sapeurs-pompiers* : le maire remercie Thierry Arn pour le rapport détaillé qu'il a préparé dans le but de documenter la position des membres de la compagnie quant à une fusion avec celle de Soral. De toute évidence, aucun intérêt n'émerge, si ce n'est celui de créer des synergies ponctuelles. Hubert Dethurens ajoute qu'un document de synthèse sur l'avenir de l'organisation de la sécurité cantonale montre que de nombreuses communes ont/vont fusionné(er) leurs compagnies.
- ❖ *Résultat financier 2015 centrale photovoltaïque* : production électrique CHF 18'632.50, frais d'entretien/contrôle CHF 4'611.60, bénéfice net CHF 14'020.90., ce qui couvre l'amortissement annuel de la dette et est donc conforme aux prévisions. Hubert Dethurens veut néanmoins se renseigner sur le coût de contrat de prestation d'entretien similaire au nôtre qu'il juge un peu cher.
- ❖ *Plan d'extraction de graviers « Les Parues »* : la procédure entre dans la phase d'opposition qui court jusqu'au 4 avril 2016.
- ❖ *Don* : le maire indique avoir fait usage de son droit de discrétion sur le fonds de bienfaisance, par le versement d'un montant de CHF 3'000.- à l'institution Aigues-Vertes (construction d'une nouvelle aile au bâtiment).



## 6. Divers

- ❖ *Place de jeux face à la mairie* : le maire rappelle la demande de construire un passage plus sécurisé entre le parking et la place de jeux, pour lequel la mairie dispose maintenant d'un devis pour CHF 2'770.-. Cette réalisation devait être liée à la transformation de la mairie ; toutefois, celle-ci étant repoussée, faut-il attendre ou lier cette question à la suggestion de réaménager complètement le parc de jeux (et de supprimer celui de l'école qui pose des problèmes de sécurité). La commission des parcs et promenade est chargée d'étudier le dossier.
- ❖ *Motocross* : le club des Meyrinos a transmis à la mairie son calendrier de courses qui respecte notre accord, à savoir pas de course le dimanche de mai à septembre.
- ❖ *Cabane dans les vignes* : Jean Batardon souhaiterait que la commune entreprenne des réparations de la « cabane à Lachat » sur la route du Coteau car elle tombe en ruine. Cela sera fait.
- ❖ *Nouvelles de M. Moeri* : le maire donne des nouvelles du rétablissement progressif de notre enseignant, suite au très grave accident qu'il a subi en janvier.
- ❖ *Transformation de la mairie* : Andreea Capitanescu Benetti donne rendez-vous au groupe de travail (et à tous ceux que cela intéresse) le lundi 29 février prochain, 19h30, à la mairie.

## 7. Règlement du cimetière

Dans le cadre de l'agrandissement du columbarium (ajout de 18 cases) prévu cette année au budget pour un montant de CHF 50'000.-, il semblait utile de revoir les anciennes dispositions réglementaires. En particulier, les tarifs ne correspondent plus au coût que la commune doit investir pour la bonne gestion des espaces. La mairie aimerait également réaliser un jardin du souvenir.

Les membres du conseil ont reçu avec l'ordre du jour la proposition de nouveau règlement ; ce dernier doit encore recevoir l'aval de l'autorité de surveillance cantonale avant d'être adopté par délibération lors d'une prochaine séance.

Hubert Dethurens commente encore le fait que la mairie n'a jamais facturé jusqu'à présent de concessions pour les tombes et rarement pour les cases. De même, aucun renouvellement n'a été encaissé. A l'avenir, le maire souhaite que soit facturé tout renouvellement de case après 20 ans.

Quelques petites modifications sont apportées au règlement et les tarifs sont validés.



## 8. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h45.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale